

Monsieur Simon Join-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des pétitions déposées à l'Assemblée nationale le 14 novembre dernier par la députée de Verdun concernant une demande d'intervention dans la gestion municipale de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. Cette pétition demande l'intervention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après nommé le « Ministère ») pour assurer la bonne conduite des affaires publiques et la sauvegarde des perspectives de développement de la communauté.

À cet égard, je souhaite rappeler qu'en vertu de l'article 7 de sa loi constitutive, le Ministère veille à la bonne administration du système municipal, dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens. À cette fin, il doit notamment aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect des principes d'autonomie municipale et de gouvernance de proximité. Cependant, le Ministère ne se prononce pas sur des décisions d'opportunités. Dès lors, il revient au conseil municipal de prendre ses décisions et orientations relativement au développement de la communauté, par exemple en matière de tourisme et de culture.

Par ailleurs, la direction régionale du Ministère peut accompagner une municipalité lorsque des difficultés surviennent, notamment lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir un effet sur les services aux citoyens, l'état des finances municipales et la capacité du conseil de poursuivre efficacement ses activités.

Le conseil municipal a été rencontré par la direction régionale au mois de mars 2018. À cette occasion, une présentation sur les rôles et responsabilités des membres du conseil et de la direction générale a été faite. Par la suite, la direction régionale a rencontré à quelques reprises le maire et le directeur général. Elle a également répondu à diverses demandes d'information. Ces échanges portaient sur différentes règles et procédures liées à la gestion municipale. La Municipalité démontre son entière collaboration dans ce suivi.

En plus de ces démarches, les équipes spécialisées du Ministère, par le biais du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, se sont rendues récemment sur place afin de s'enquérir davantage de la situation. Au terme de leur analyse, ils pourront déterminer si d'autres actions sont à prendre.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in cursive script, reading "Andrée Laforest".

ANDRÉE LAFOREST